

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 1 : Garantir la viabilité financière des régimes de base

Indicateur n° 1-1 : Taux d'adéquation des dépenses avec les recettes...

1^{er} sous-indicateur : ...du régime général de la Sécurité sociale

2^{ème} sous-indicateur : ...de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale

Finalité : le premier sous-indicateur, qui mesure le taux d'adéquation des dépenses et des recettes du régime général de la Sécurité sociale, synthétise ceux présentés pour chacune des branches de la protection sociale examinées dans les différents programmes de qualité et d'efficacité. Il vise à apprécier l'équilibre financier global du régime général et à comparer la situation financière des différentes branches. Le second sous-indicateur, qui apprécie l'adéquation des recettes aux dépenses pour l'ensemble des régimes de base, généralise le précédent et donne par là-même une vision plus complète de la situation financière de la sécurité sociale.

Résultats : l'équilibre global réalisé et projeté pour le régime général de la sécurité sociale est le suivant :

Année	2006	2007	2008	2009	2010 (p)	2011 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	278,9	291,1	303,3	312,7	316,4	327,6	
Recettes (Mds€)	270,1	281,6	293,1	292,4	293,3	306,2	
Solde (Mds€)	-8,7	-9,5	-10,2	-20,3	-23,1	-21,4	
dont maladie	-5,9	-4,6	-4,4	-10,6	-11,4	-11,6	
dont AT/MP	-0,1	-0,5	+0,2	-0,7	-0,5	0,1	
dont vieillesse	-1,9	-4,6	-5,6	-7,2	-8,6	-6,9	
dont famille	-0,9	+0,2	-0,3	-1,8	-2,6	-3,0	
Recettes / dépenses	96,9 %	96,7 %	96,6 %	93,5 %	92,7 %	93,5 %	Équilibre

Source : PLFSS pour 2011.

La situation financière du régime général s'est stabilisée entre 2006 et 2008, avec un ratio des recettes et des dépenses proche de 97 %. Au cours de cette période, l'augmentation du besoin de financement de la branche vieillesse a pu être approximativement compensée par la réduction du déficit de la branche maladie. L'exercice 2009 est marqué par l'impact en année pleine de la dégradation de la conjoncture économique, qui se traduit dans les résultats de l'exercice par une diminution en valeur des recettes (- 0,3 %). Le taux d'adéquation des dépenses avec les recettes chute en conséquence à 93,5 %. Cependant la situation observée en 2009 est nettement moins détériorée que la prévision établie à l'automne dernier : alors que le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale d'octobre 2009 prévoyait une chute de 2,0 % de la masse salariale sur le champ du secteur privé ACOSS, la diminution a été sensiblement plus faible (- 1,3 %), ce qui a permis au régime général d'enregistrer environ 1,5 Md€ de recettes de plus que prévu. L'exercice 2010 se présente également dans des conditions plus favorables qu'envisagées dans les prévisions de l'automne 2009 : sous l'effet d'une masse salariale privée en progression de 2,0 % et d'un strict respect de l'ONDAM, le besoin de financement du régime général ne devrait s'accroître que de 2,8 Mds€, à 23,1 Mds€ alors qu'il était prévu à 33,6 Mds€ par la commission des comptes de la sécurité sociale d'octobre 2009. De ce fait, le ratio des dépenses aux recettes continuerait à se dégrader, mais de façon contenue (92,7 %). L'année 2011 devrait être celle d'un premier redressement, grâce à la perspective d'une masse salariale privée en hausse sensible (+ 2,9 %) et sous l'hypothèse du respect de l'ONDAM fixé à un niveau en progression de 2,9 % par rapport à 2010. Le déficit du régime général devrait reculer (- 21,4 Mds€) et par conséquent le taux d'adéquation des dépenses avec les recettes devrait légèrement remonter (93,5 %).

Pour l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale, l'équilibre réalisé et projeté se présente ainsi :

Année	2007	2008	2009	2010 (p)	2011 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	397,9	414,0	427,3	434,3	449,0	
Recettes (Mds€)	388,7	404,2	405,6	409,3	426,1	
Solde (Mds€)	-9,1	-9,7	-21,7	-24,8	-22,9	
dont maladie	-5,0	-4,1	-10,4	-11,2	-11,4	
dont AT/MP	-0,4	+0,2	-0,6	-0,4	+0,1	
dont vieillesse	-3,9	-5,6	-8,9	-10,5	-8,6	
dont famille	0,2	-0,3	-1,8	-2,6	-3,0	
Recettes / dépenses	97,7 %	97,6 %	94,9 %	94,3 %	94,9 %	Équilibre

Source : PLFSS pour 2011.

Le passage en « tous régimes de base » est porteur d'un effet de champ d'une ampleur variable d'une branche à l'autre : presque nul s'agissant des prestations famille, il est de l'ordre de 15 % pour les risques maladie et AT/MP et représente un quasi doublement des charges et produits en jeu s'agissant des prestations de retraite. Les tendances du ratio recettes / dépenses « tous régimes » en 2010 et en 2011 sont identiques à celles observées dans le régime général, mais à un niveau plus élevé du fait des mécanismes qui assurent automatiquement l'équilibre de la plupart des régimes autres que le régime général (intégrations financières, affectation de taxes, subventions de l'État).

Construction des sous-indicateurs : fondé sur les comptes consolidés du régime général (maladie, accidents du travail – maladies professionnelles, vieillesse, famille), le premier sous-indicateur rapproche, année après année, le total des charges supportées au total des produits et apprécie l'écart éventuel entre ces deux grandeurs. Le second sous-indicateur est construit de manière similaire, mais sur le champ de l'ensemble des régimes de base. Dans les deux cas, l'équilibre est apprécié sous les hypothèses du scénario macroéconomique sous-jacent à celui retenu dans les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2011. Par construction, ce scénario inclut les mesures nouvelles et peut de ce fait différer des prévisions publiées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Précisions méthodologiques : les sous-indicateurs sont exprimés en milliards d'euros courants et portent sur le champ du régime général de la sécurité sociale (1^{er} sous-indicateur) et de l'ensemble des régimes de base (2^{ème} sous-indicateur).

Dans les deux cas, les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations aux provisions et les admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants (annulation de créances qui n'ont plus de chances raisonnables d'être recouvrées). Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Il est à noter que si les soldes globaux du régime général et des régimes de base s'obtiennent par une simple addition des soldes des différentes branches, ce n'est pas le cas pour le total des charges et des produits car il s'agit de comptes consolidés (les transferts entre branches y sont donc neutralisés). A la suite d'une modification de la méthodologie de consolidation intervenue en 2009, les comptes consolidés du régime général ont été recalculés seulement pour les exercices 2006 et suivants, et ceux de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale seulement pour les exercices 2007 et suivants.